



Nuisance voisin maison transformée en gîte de groupe

Par Titi8259

Bonjour ,

Mon voisin a transformé sa maison en gîte de groupes où il peut accueillir jusqu'à 40 personnes.

Nous avons le bruit la journée ?. Cris, nous n avons plus de tranquillité dans notre jardin.

Le probleme c est qu il a créé une salle de musique (mini discotheque) donc le samedi soir nuit il est impossible de dormir car le bruit est trop fort et nous entendons tout depuis notre chambre.

Que puis je faire pour trouver une solution car quand vous travaillez le dimanche matin a 5h , ça pique ???

En vous remerciant par avance pour votre retour.

Cordialement.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez informer votre maire, des nuisances sonores causées par votre voisin.

le maire est responsable de la tranquillité des habitants de sa commune.

voir ce guide sur ce sujet que votre maire doit connaître :

[url=https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_maire.pdf]https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_maire.pdf[/url]

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31117[/url]

Il est recommandé de commencer par vous adresser au propriétaire du gîte, par courrier RAR de préférence, afin de l'informer des nuisances.

D'autre part le maire peut vous renseigner sur les activités autorisées (discothèque ? salle de fête ?) ou pas sur cette zone du PLU.

Vous pouvez en cas de tapage diurne ou nocturne faire venir la police (gratuit) ou un huissier (payant) pour constater les nuisances.